



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Candes Saint Martin

## Compte rendu Conseil Municipal du 10 DECEMBRE 2021

Ouverture de la séance 19h 00

**Présents :** MM Stéphan PINAUD – Pascal HUET– Claude THOMAS – Aurélie DELAPORTE - Cécile GAUCHER – Romane HUET -

**Représentés :** Joël RAVENEAU a donné procuration à Claude THOMAS

**Excusés/ absents :** Véronique GAROUX, Mégane MONNEAU , Eric BREILLACQ, Francis KATCHATOUROFF, Joël RAVENEAU

**Secrétaire de séance :** Romane HUET

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 Septembre 2021

Vote : unanimité

### 1/ GROUPEMENT COMMANDE SIEIL

Monsieur le Maire informe que la commune de Candes St Martin est adhérente au groupement d'achat d'énergies, coordonné par le SIEIL, qui prend fin le 31 décembre 2022. Afin d'assurer la continuité de la fourniture d'énergies, achat d'électricité et gaz naturel, il convient de renouveler l'adhésion.

Vote : accord à l'unanimité

### 2/ DECISION MODIFICATIVE ANNULATION LOYERS SUITE SINISTRE

Monsieur le Maire informe que suite au sinistre intervenu le 12 août sur les commerces de proximité et le confinement instauré en raison de la Covid 19, il a été décidé d'annuler des loyers. Le service de gestion comptable (trésorerie) nous demande d'imputer ces annulations à l'article 6718 au lieu de l'article 752. Les crédits sont insuffisants au chapitre 67, il convient donc d'établir une décision modificative afin d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 67.

Vote : accord à l'unanimité

### 3/ ADMISSION EN NON VALEUR

Le service de Gestion Comptable demande l'annulation d'une dette d'un administré pour un montant de 30 € en raison du montant qui est inférieur au seuil de la poursuite.

Vote : accord à l'unanimité

#### **4/ CREANCE PROVISIONNEMENT**

Monsieur le Maire expose que le Service de Gestion Comptable nous demande de provisionner une créance douteuse d'un montant 62 € pour des impayés cantine datant de 2016-2017. Des recours ont lieu mais des indices de difficultés de recouvrement apparaissent. Afin d'éviter de passer une écriture en admission en non valeur, il est demandé de provisionner la créance par une délibération.

Vote : accord à l'unanimité

#### **5/ ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Monsieur le maire informe que, conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la Préfecture a demandé à chaque collectivité de produire une délibération sur l'organisation du temps de travail. Il convient de délibérer sur le projet de l'organisation du temps de travail des agents de la collectivité, soit 35 h sur 4,5 jours et la journée de solidarité travaillé sur deux demi-journées.

Le comité technique du centre de gestion a été saisi pour avis.

Vote : accord à l'unanimité

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **- Information mise en sécurité la collégiale :**

Monsieur le Maire informe que suite à l'appel d'offres infructueux, une demande a été faite auprès de l'atelier 27 de Chinon qui a accepté la proposition pour la mise en sécurité de la collégiale. Les diagnostics devraient débuter le 3 janvier 2021.

##### **- Information sur la construction d'un mirador sur une propriété à Candes St Martin :**

Une administrée a adressé à la mairie une copie du courrier qu'elle a envoyé au propriétaire jouxtant sa maison qui a construit un mirador en bois. Ce dernier surplombe la cour et sa maison.

Un adjoint est passé voir la propriétaire de la construction du mirador lui demandant de retirer le mirador et qu'aucune déclaration n'a été faite en mairie. Monsieur le maire a déposé un courrier à ce propriétaire lui demandant de régulariser la situation. A ce jour, aucune réponse de l'intéressée. Monsieur le maire propose de saisir l'ABF afin de faire le point.

##### **- Voie Publique**

Un élu rappelle qu'un courrier a été adressé à un administré afin qu'il taille sa haie qui déborde sur la voie communale et qui empiète sur le cimetière. Aucune suite à ce jour.

**- Aire de dégagement route de compostelle**

L'aire de dégagement située entre le numéro 11 et 13 de la route de compostelle est devenue une aire de stationnement, alors qu'il est interdit de stationner. Il est proposé de mettre - un arrêt minute et livraison sur cette aire de dégagement afin de faciliter :

- les administrés qui viennent en mairie
- les livraisons

La séance est levée à 20 h 15

Fait à Candes Saint Martin, le 14 décembre 2021

Le Maire,

Stéphan PINAUD

